

**Procès verbal de la rencontre  
du 02 août 2024  
Succursale de Services Canada  
St-Jérôme**

**Destinataire Sûreté du Québec et autres à venir**

**Objet 1 :** Coupure de prestation (Pension de vieillesse et supplément de revenu garantie)

**Objet 2 :** Harcèlement, actions criminelles, fraudes possibles et avis de poursuites

Le 02 août 2024 monsieur Pierre Michaud s'est présenté à la banque National de St-Jovite dans les Laurentides pour faire un retrait. Après avoir consulté son compte monsieur Michaud a constaté un manque de plusieurs centaines de dollars au compte. Plus précisément il s'agit du dépôt des pensions de vieillesse et revenu garantie de Services Canada. Monsieur immédiatement a téléphoné au numéro 1 800 2779915 de Services Canada pour savoir pourquoi il y a un manque d'argent au dépôt de toute évidence. Un premier appel a été logé de l'information touristique de St-Jovite. Le message enregistré mentionnant plus de 1 heure (1,5) d'attente. Monsieur a donc mis fin à l'appel et trouver un autre lieu de communication plus adapté.

Un autre appel a été fait au alentours de 13h:30m d'une cabine téléphonique de St-Jovite. Le temps d'attente était le même et monsieur a décidé de patienter pour parler à un ou une préposé(e). Il a fallu un peu plus de 1h:15m pour parler directement à une agente de Services Canada. Monsieur a mentionné à l'agente qu'il manquait plusieurs centaines de dollars au compte et qu'il veut savoir la raison de ce manque d'argent au compte. L'agente ma dit ne pas avoir accès à mon dossier car il est nécessaire de répondre à des questions d'identification pour accéder à celui-ci. (?). Au moment de l'appel informatisé monsieur avait déjà répondu aux questions de sécurité permettant ainsi à Services Canada d'accélérer le traitement de la demande sauf erreur (?). L'agente a posé des questions à monsieur Michaud en mentionnant à plusieurs reprises le commentaire suivant **..avoir un accès complet au dossier.. (?)**.

Selon la perception de monsieur au téléphone cette personne ne semblait pas avoir accès au dossier de monsieur ou simplement mentait au téléphone. Cette affirmation est facilement vérifiable dans les enregistrements audio de Services Canada. Le comportement de cette agence n'était pas normal. Elle passait plus de temps à dire qu'elle est là pour m'aider que de m'aider réellement. Monsieur a quand même répondu aux questions de l'agente sauf une. Cette question est la date d'ouverture du dossier (?). Monsieur a quand même donné une période approximative en mentionnant qu'il ne se souviens pas précisément de ce points.

L'agente essayait de mettre fin à l'appel en disant qu'elle ne peut m'identifier correctement (ce n'est pas une perception). Après plusieurs mises en attente (?) cette agente a confirmé qu'il s'agit du supplément de revenu garanti qui n'a pas été déposé car monsieur Michaud n'a pas fait parvenir son impôt 2023 (?). Monsieur a mentionné qu'il a écrit une lettre à Services Canada **ASC01042024** au mois de mai 2024 en mentionnant que sa situation de vie n'a pas encore changé et qu'il n'a reçu aucune autre somme d'argent autre que Service Canada. Cette procédure par lettre a été proposé en juillet 2023 au bureau de St-Jérôme et accepté par Services Canada au même moment. Cette agente m'a dit ne pas voir cette lettre et mis en attente (?). De retour cette personne me mentionne avoir vue la lettre. L'employée me dit qu'elle va procéder à un dépôt d'urgence dans 3 jours ouvrables ? et que je dois me présenter dans un bureau de Services Canada pour remplir le formulaire 3026 si non j'aurai une autre coupure.

J'explique encore que la procédure proposé par moi (lettre) a déjà été accepté par Services Canada en 2023 et que cette coupure est de **la RESPONSABILITÉ** de Services Canada. L'employée me mentionne que si je ne me présente pas j'aurai une autre coupure. **(1)** J'ai aussi expliqué à ma situation de vie en détails à un agent par téléphone en juillet 2023 et que ces informations devraient être présentes au dossier ((ordre de ces commentaires **(1,2,3)** peuvent différé dans ce texte)). **(2)** J'ai aussi mentionné que ce n'est pas à moi a faire le travail de Services Canada. **(3)** L'agente voulait se servir de ces arguments pour mettre fin à l'appel en me disant quelle mettrait des notes à mon dossier. Fin l'appel 1h :54m plus tard **assis par terre dans une boîte téléphonique.**

**NOTES**

**Note 1:** Selon monsieur Pierre Michaud il s'agit d'entraves volontaires de Service Canada reste à savoir pourquoi.

**Note 2:** Ce document sera transmis à la police et sa publication sera publique.

**Note 3:** Avis de poursuites de **3 000 000\$ (Trois millions)** contre Services Canada.

**Note 4:** Demande pour la police d'obtenir une copie de l'enregistrement audio.

**Note 5:** Des accusations au criminelles sont maintenant portées contre Services Canada par monsieur Pierre Michaud PMI papa de Gabrielle et Stéphane Michaud victimes d'enlèvement en septembre 2007 pour ces actions.

**Note 6:** Attention existe-t-il une différence dans le budget de Services Canada entre une interruption et reprise de dépôt et un dépôt d'urgence ?

**Note 7 :** Monsieur Michaud a aussi mentionné le contenu verbal du document ASC01042024 au téléphone **non encore publié** et cela n'était toujours suffisant pour l'identifier (voir L41 page 11)

**Note 8 :** Porté du document : Accusations au criminelles (2 pages format légal).

### FIN DU DOCUMENT PRINCIPAL

  
PAR NUMERISATION

Pierre Michaud, PMI



PACSC0109082024

